

Les exigences du ramadan selon un site musulman

écrit par Antiislam | 23 mai 2018



Voici les exigences du ramadan selon l' "Association des Projets de Bienfaisance Islamique en France" (on ne rit pas). C'est extrait de leur rubrique "culture musulmane" (on ne rit pas non plus).

Question : est-ce que ces éléments de la "culture musulmane" sont parties intégrantes du programme du multiculturalisme pour la France.

Au pays de Pascal, de Molière, de Voltaire, de Rousseau, de Carnot, de Galois, de Pasteur et de milliers d'autres ???

Au secours !!!

Jeûner est un acte d'adoration éminent qui compte parmi les sujets les plus importants de l'Islam.

Les obligations du jeûne sont au nombre de deux : l'intention et l'abstinence des choses qui le rompent.

1 – L'intention

Elle a lieu dans le cœur, il n'est donc pas une condition de la prononcer. Il est un devoir de l'avoir présente dans le cœur de nuit, avant l'aube, pour chaque jour de Ramadan.

Ainsi, chaque nuit, après le coucher du soleil et avant

l'apparition de l'aube, on dit par exemple dans son cœur :
« J'ai l'intention de jeûner le jour qui vient du mois de Ramadan de cette année, par acte de foi et par recherche de la récompense de Allah ta^ala. »

L'Imam Malik a dit qu'il suffit d'avoir l'intention, la nuit précédent le premier jour de Ramadan, de jeûner tout le mois, en disant par exemple : j'ai l'intention de jeûner trente jours pour le mois de Ramadan de cette année.

2 – L'abstinence

Il est un devoir de **s'abstenir des choses qui rompent le jeûne, parmi lesquelles il y a :**

a – Manger, boire, ainsi qu'introduire toute substance, même en petite quantité, dans une cavité du corps, la tête, le ventre ou ce qui est semblable, par un orifice ouvert tel que la bouche ou le nez, ou par les orifices inférieurs, antérieur ou postérieur, et ceci depuis l'apparition de l'aube jusqu'au coucher du soleil.

b – il est également un devoir de s'abstenir de se faire vomir, par exemple avec son doigt, même si on n'en ravale rien dans son ventre.

c – il est un devoir de s'abstenir d'avoir un rapport et de provoquer la sortie du maniyy –le sperme ou son équivalent féminin– avec la main ou par un contact : cela annule le jeûne.

d- de même, il est un devoir pour tout musulman de se maintenir sur l'Islam à jamais, pendant Ramadan et en dehors de Ramadan. Il est donc un devoir de se garder de tomber dans la mécréance, qui est de trois sortes :

- La mécréance par la parole : comme insulter Allah, le Qour'an ou l'Islam.
- La mécréance par la croyance : comme croire que Allah serait un corps, une lumière, ou une âme.
- La mécréance par les actes : comme jeter le livre du Qour'an aux ordures ou se prosterner pour une idole.

Celui qui a commis une mécréance, son jeûne est annulé et il doit revenir immédiatement à l'islam en prononçant les deux témoignages, en disant par exemple : il n'est de dieu que Allah et Mouhammad est le messager de Allah.

<http://www.apbif.fr>

Un très grand merci à Christian de nous avoir indiqué ce site.
Antiislam